

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENÇA**



Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°27 -2018

Nombre de Conseillers  
En exercice: 9  
Présents : 7  
Pouvoir :

Séance du Jeudi 02 août 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 02 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Rémi COSTORIER. Jean Pierre NOMIUS. Noëlle STEFANI. Danielle BLANC. Gérard MEYSSONNIER. Pierre POUILLARD. Joël ROBERT

**Absent non excusé :** Jean Claude FAURE

**Absents excusés :** Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Pierre POUILLARD

**Objet :** Décision de la dénomination de l'école de Lardier et Valença.

Le Maire rappelle que l'école communale de Lardier et Valença ne porte aucun nom à ce jour et qu'il a lieu de lui donner un nom.

Suite à l'action menée par M. MARTIN ROGER 1° adjoint décédé fin juin pour maintenir l'école de la commune ouverte, le maire demande quand sa mémoire, cette école porte son nom.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

**NOMME** l'école communale de Lardier et Valença « **Roger MARTIN** »

Fait et délibéré, le 02 août 2018

Le Maire  
Rémi COSTORIER